



## Demande de Prestation compensatoire après séparation de corps et

Par **dorragon**, le **05/06/2013** à **11:15**

Mariée depuis juillet 1996 et séparée de biens et de corps depuis juin 2009, mon époux demande aujourd'hui le divorce. Il me verse une pension alimentaire au titre du devoir de secours de 750€ étant à ce moment sans aucune ressources. Je touche aujourd'hui une invalidité de 7947€ **par an**. Je vis seule et ne suis pas en bonne santé. Puis-je demander une prestation compensatoire ? Mon mari touche plus de 2500 € **par mois**.

Je dois prendre un avocat et souhaiterais connaître mes droits et savoir à quoi puis-je prétendre.

Je vous remercie.

Cordialement.

Par **youris**, le **05/06/2013** à **13:34**

bjr,

vous pouvez demander à l'occasion du divorce une prestation compensatoire.

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1760.xhtml>

cdt